

DEPARTEMENT de la CORREZE
COMMUNE DE TREIGNAC

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TREIGNAC
SEANCE DU 8 SEPTEMBRE 2014

Le 8 septembre 2014, à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 1^{er} septembre 2014, s'est réuni en séance ordinaire, salle Paul POULOUX, sous la présidence de Mr Gérard COIGNAC, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15
Présents : 12 Votants : 12+ 2 pouvoirs
(Pour : 14 Abstention : 0 Contre : 0)

Etaient présents : COIGNAC Gérard, BENEZET Guy, MOULU Josette , Jean-Louis LAGEDAMON, CHAUMEIL Eléonore, SENOUSSAOUI Bernard, CHABRILLANGES Maurice, LAMONTAGNE Joëlle, SAVIGNAC Sylvie, ROME Hélène, COUTURAS Alain, PAROT Carine.

Absents: PEYRAUD Michèle (pouvoir à Mr Guy BENEZET), BOURDARIAS Didier (pouvoir à Mr Gérard COIGNAC), VERGNE Frédéric.

Eléonore CHAUMEIL a été élue secrétaire de séance

La séance a débuté par une intervention de Mr BROGGI, bureau CHAMADE qui a présenté le projet d'avenant au contrat de concession du service d'assainissement avec la société Lyonnaise des Eaux.

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF - AVENANT N°4 au CONTRAT de CONCESSION avec la société LYONNAISE DES EAUX France

Monsieur le Maire rappelle que La commune de Treignac a confié l'exploitation de son service public de l'assainissement collectif à la société Lyonnaise des Eaux France par un contrat de concession d'une durée de 30 ans avec effet à compter du 15 avril 1991.

Il rappelle les dispositions de la Loi du 2 février 1995 dite « Loi Barnier », relative à la limitation de la durée des contrats de délégation de service public d'eau potable et d'assainissement et explique que le Conseil d'Etat a rendu le 8 avril 2009 un arrêt dit « Arrêt Olivet » précisant l'application des dispositions de cette loi aux contrats conclus antérieurement à sa promulgation.

Conformément à cet arrêt, les contrats conclus antérieurement au 3 février 1995 et dont la durée résiduelle à cette date était supérieure à 20 ans, nécessitent, pour s'exécuter au-delà du 3 février 2015, de recueillir l'avis du Directeur Départemental des Finances Publiques sur les éléments qui justifient que leur durée excède la limite de 20 ans.

Le contrat de concession conclu entre la société Lyonnaise des Eaux France et la Commune de Treignac pour l'exploitation de son service public d'assainissement collectif entre donc dans le champ d'application de l'arrêt du Conseil d'Etat précité.

Le Directeur Départemental des Finances Publiques a été saisi le 03 décembre 2012 pour avis sur la poursuite de ce contrat jusqu'à son terme initial et a rendu le 4 mars 2013 un avis favorable à la prolongation du contrat au-delà du 2 février 2015 et à la conservation de l'échéance contractuelle du 14 avril 2021.

Monsieur le Maire demande au représentant de la SARL CHAMADE, chargée par la Commune de réaliser l'audit du contrat de délégation et l'analyse des différents scénarios envisageables de présenter cette étude.

Elle met notamment en parallèle les deux principales situations suivantes envisagées par la Commune :

- 1) Poursuite du contrat actuel, sur la base d'un cahier des charges prenant en compte :
 - les diverses obligations règlementaires nouvelles
 - Un niveau de prestations et des engagements du délégataire renforcés.

- L'intégration des nouvelles installations du service

2) Exploitation du service en régie (avec ou sans prestataires de service)

Cette étude confirme l'intérêt pour la commune de poursuivre l'exécution du contrat de délégation jusqu'à son terme et met en avant l'augmentation tarifaire sur la part exploitation que représenterait une exploitation en régie (+17% pour un abonné consommant 120 m3 par an)

En conséquence Monsieur le maire propose de confirmer la durée initiale du contrat et de conclure avec la Société Lyonnaise des Eaux France, un avenant N°4 au contrat de concession en date du 15 avril 1991.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du projet d'avenant N°4 et de ses différentes annexes.

Au vu de cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Confirme la durée initiale de trente ans du contrat de concession en date du 15 avril 1991, conclu avec la société Lyonnaise des Eaux France, conformément à l'article L1411-2 du C.G.C.T., au vu de l'avis favorable du Directeur Départemental des Finances Publiques et après analyse des différents scénarios envisageables.
- Approuve l'avenant N°4 au contrat de concession en date du 15 avril 1991, conclu avec la société Lyonnaise des Eaux France et ses différentes annexes.
- Adopte le nouveau règlement du service public d'assainissement collectif de la Commune de Treignac annexé au présent avenant N°4
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant N°4 au contrat de concession en date du 15 avril 1991, conclu avec la société Lyonnaise des Eaux France et tout document nécessaire à son exécution.

Mr Laurent ALQUIER chef d'agence territoriale de la Lyonnaise des Eaux présente rapidement le service assainissement de Treignac puis Mr BROGGI et les représentant de la Lyonnaise des Eaux quittent la séance.

Mr le Maire rend compte de la réunion de la commission « ressources humaines » du 5 septembre 2014.

Modification du tableau des emplois

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissements sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités de service, de modifier le tableau des emplois suite à l'obtention d'un concours d'adjoint administratif 1^{ère} classe par Mme Marion ROSE actuellement adjoint administratif 2^{ème} classe

Sur proposition de Mr Maire, l'assemblée délibérante décide à la majorité (1 abstention Mme LAMONTAGNE) pour une bonne organisation des services, à compter du 1^{er} décembre 2014, la suppression d'un poste **d'adjoint administratif 2ème classe** à temps complet et la création d'un poste **d'adjoint administratif 1ère classe** à temps complet

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans des emplois seront inscrits au budget.

Conclusion d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE)

Vu le dispositif d'aide aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi : le contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE)

Vu la candidature de Mr Franck JACQUOT

Vu la nécessité et le projet professionnel qui peut être construit avec Mr Franck JACQUOT au sein du service technique municipal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres :

- décide de solliciter le Pôle Emploi afin de conclure un CAE avec Mr Franck JACQUOT à compter du 19 septembre 2014 à temps complet (35h) au sein des services techniques municipaux.
- autorise Mr le Maire à signer les documents permettant la conclusion de ce CAE.

Mr le Maire indique enfin que :

- le recrutement d'un jeune dans le cadre d'un contrat d'avenir est à l'étude.
- la mission locale a sensibilisé la collectivité au dispositif du « service civique ».

Mr Bénézet présente les propositions de réaménagement de trois prêts contractés avec le Crédit Agricole Centre France. Le Conseil ne se prononce pas sur ces offres mais souhaite que la négociation soit poursuivie du fait de la baisse des taux d'intérêt.

Mr le Maire présente le projet de protocole soumis à la société Flower camping qui avait engagé des dépenses relevant du financement communal et dont elle demandait le remboursement par la collectivité.

Mr le Maire indique à l'assemblée que le bureau d'études DEJANTE va prochainement fournir un plan du projet de passage des réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales pour l'alimentation des maisons EDF dans le secteur de la Brasserie. De plus, une convention de passage de ces conduites sur le terrain de Mme Marie Laure MALISSARD devra être signée en précisant notamment les accès, les réservations pour branchements ultérieurs, la connexion de l'hôtel « la Brasserie » au réseau et la reprise des eaux pluviales ainsi que le reprofilage du terrain selon l'état actuel. Une délibération sera prise lors de la prochaine séance du Conseil Municipal s'appuyant sur les éléments présentés par le bureau d'étude DEJANTE.

Mr le Maire informe l'assemblée qu'il a été contacté par les héritières de la maison sise au 15 avenue Léon Vacher, en face de la Fondation Claude Pompidou, pour savoir si la commune souhaitait acquérir ce bien. Cette offre est à l'étude. Un avis avait été pris en 2011 auprès de l'Architecte des Bâtiments de France qui avait émis des réserves sur la démolition de ce bâtiment.

Consultation d'entreprises pour passage caméra « Avenue du 8 Mai »

Vu les problèmes rencontrés sur le réseau d'eau pluviale « Avenue du 8 mai » chez Mr MAZALEYRAT
Vu la nécessité de passer la caméra dans ce réseau afin d'en connaître l'état
Considérant que des devis doivent être sollicités auprès d'entreprises spécialisées dans le passage de caméra.
L'assemblée après en avoir délibéré décide à l'unanimité de solliciter un devis pour le passage de caméra dans le réseau d'eaux pluviales situé Avenue du 8 mai et autorise Mr le Maire à signer tous les documents pour la réalisation de cette consultation.

Réfection d'un mur situé « 18 rue Léon Dessal »

Vu l'état du mur situé « 18 rue Léon Dessal » qui risque de s'effondrer
Vu la nécessité de rehausser ce mur, de reprendre la partie en mauvais état et de poser de l'enrobé pour éviter les infiltrations d'eau à la base
Considérant que plusieurs entreprises de maçonnerie doivent être consultées pour établir un devis en vue de la réfection de ce mur

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide à l'unanimité de solliciter plusieurs devis pour la réfection du mur situé « 18 rue Léon Dessal » et autorise Mr le Maire à signer les documents nécessaires à cette consultation.

Mr le Maire rend compte de la réunion cantonale annuelle qui s'est déroulée le 4 septembre dernier en présence notamment de Mme la Secrétaire Générale de la Préfecture, de Mr le Président du Conseil Général de la Corrèze et des élus du canton. Il fait part des projets présentés dans le cadre du Contrat Territorial d'Aménagement (CTA) :

- ✓ La réfection de la voirie communale par tranches triennales que nous estimons pour les trois prochaines années à 120 K€, bien entendu nous travaillons par priorités selon l'état de chaque rue.
- ✓ La rénovation et le réaménagement complet de la place du champ de foire dont les racines des arbres situés en périphérie soulèvent le sol et poussent les murs. Nous avons sollicité le CAUE pour travailler sur ce réaménagement.

- ✓ Le déplacement de la conduite d'eau communale de Mauranges en bordure de la D 157e qui actuellement traverse le terrain qui sera occupé par les nouveaux bâtiments de la société des eaux de sources de Treignac au Borzeix. L'appel d'offre sur l'étude est lancé.
- ✓ La poursuite de la réhabilitation du village de vacances, le désamiantage des toitures est en voie d'achèvement après quelques péripéties regrettables. Nous estimons les travaux restants pour remettre ce village en service aux normes actuelles entre 0.8 et 1 M€, il faut savoir que depuis 2011, ce village de 165 lits répartis sur 36 logements n'est plus exploité, une partie a été vendue mais le produit de la vente avait été intégré dans le budget communal sans poursuivre la rénovation prévue. Dans le même temps nous nous attachons à trouver un investisseur ou un prestataire.
- ✓ L'achat pour une somme modique d'un immeuble de 380 m² sur deux niveaux situé avenue Léon vacher, qui se trouve à l'abandon et se délabre depuis plusieurs années dans le cadre d'un règlement de succession. Nous avons avec Corrèze Ingénierie, fait l'évaluation pour une réhabilitation qui est de l'ordre de 600 K€. Nous souhaitons donc l'acquérir pour le démolir afin de déconcentrer ce quartier et en faire une aire de stationnement. Pour mémoire, les ABF en 2011 avaient refusé la démolition sans pour autant donner d'autre solution.
- ✓ La rénovation extérieure de l'ex pavillon d'accueil à la zone d'activité du portail dans lequel nous venons d'installer les médecines du travail, AIST et MSA. Nous sommes là dans une épure de 30 K€, nous avons commencé l'étude avec Corrèze équipement.
- ✓ La rénovation intérieure et extérieure de la salle des fêtes dont l'estimation se situe à 150 K€ sans compter l'investissement de 50 K€ en cours pour la création d'une zone chaud froid, nous entendons également changer la chaudière pour un système nettement plus économe.
- ✓ L'insonorisation de la salle polyvalente très souvent utilisée par les associations qui est particulièrement inconfortable pour la tenue de réunions. Nous souhaitons l'équiper également en WIFI afin d'en améliorer son taux d'utilisation et donnant ainsi la possibilité à des services publics d'y tenir des permanences régulières. En effet, ceci permettrait de créer à moindres frais une MSP à laquelle nous réfléchissons mais pour laquelle nous nous heurtons à la disponibilité de locaux.
- ✓ La reconstruction totale d'un court de tennis extérieur, nous en possédons actuellement deux de ce type au stade André Barrière mais ils sont déformés et quasiment inutilisables. Nous avons un club de tennis et sa pérennité dépend aussi des capacités à organiser des rencontres et tournois inter clubs. D'autre part de nombreux estivants veulent aussi pratiquer le tennis à Treignac.
- ✓ L'accessibilité de nos bâtiments publics en commençant par la mairie, les chiffrages sont en cours. A moyen terme, la question du repositionnement de la mairie se posera mais ceci demande une réflexion approfondie pour un projet d'envergure capable de concentrer en un seul bâtiment le maximum de services dont l'office de tourisme et la station sport nature.
- ✓ La réfection de l'église notre dame des Bans, nous attendons le retour d'expertise de la DRAC. Pour autant nous avons à réaliser le traitement de la charpente 19 111€ (Aide attribuée par DRAC 4 777.75), la rénovation de l'éclairage vétuste est indispensable. Le problème de son chauffage va également être posé avec acuité.
- ✓ La rénovation de la chapelle des Pénitents pour laquelle l'humidité au bas des murs crée des désordres importants.

- ✓ La rénovation avec l'aide du SDIS du centre de secours en termes de peinture, signalétique, d'isolation, d'aménagement de bureaux, de vestiaires séparés hommes femmes et la création d'une zone de lavage des véhicules aux normes.
- ✓ L'aménagement columbarium 2015 : 20 828.88 € HT Aide de l'Etat sollicitée 20% : 3000 €
- ✓ L'achat d'un aspirateur de rues électrique automoteur dans un souci d'efficacité et de réduction de la pénibilité pour nos agents.
- ✓ Remplacement d'un véhicule utilitaire léger en fin de vie.

Mr le Maire présente le programme des journées du patrimoine établi par la commission « animations » du 3 septembre.

Eléonore CHAUMEIL a fait le point sur la rentrée 2014 et la mise en place des activités périscolaires le mardi et le vendredi à partir de 15h.

Mr le Maire a rappelé que les personnes ayant eu des dégâts causés par les blaireaux peuvent faire une déclaration en Mairie.

Mr le Maire indique que les travaux de couverture du village vacances ont repris et devraient s'achever en octobre 2014.

Mr le Maire a levé la séance.